

# **1. SYNTHÈSE**

## 1.1. Une réduction des déficits qui marque le pas en 2012, avant mesures nouvelles

---

### Un début de réduction du déficit en 2011...

Le déficit de l'ensemble régime général – FSV s'est établi à -20,9 Md€ en 2011, soit une diminution de 7,1 Md€ par rapport au niveau de 2010 qui a marqué un maximum historique. Le déficit de 2011 reste toutefois très élevé, plus du double des niveaux de 2007-2008.

Après être resté proche de 10 Md€ sur la période 2003-2008, le déficit s'était profondément creusé en 2009 et 2010 sous l'effet de la récession et de son impact sur les recettes. Sa réduction a été amorcée en 2011 grâce à la bonne tenue de la masse salariale, à l'apport de recettes nouvelles et à la modération des dépenses. Elle a concerné principalement le régime général dont le déficit a été réduit de 6,5 Md€, passant de -23,9 Md€ en 2010 à -17,4 Md€ en 2011.

Les produits du régime général ont augmenté de 5,3 % en 2011, soutenus par l'accélération de la masse salariale (3,6 % en 2011 après 2 % en 2010) et par diverses mesures d'augmentation des recettes : avec l'annualisation du calcul des allègements généraux, les prélèvements canalisés vers le FSV et la CNAV dans le cadre de la réforme des retraites, l'affectation de l'intégralité du « panier de recettes » finançant les allègements généraux au régime général et la hausse du taux de cotisation « accidents du travail », ce sont environ 6 Md€ de recettes supplémentaires qui ont été apportées au régime général en 2011.

Les charges nettes du régime général se sont accrues de 2,8 %, poursuivant l'inflexion constatée depuis 2009.

### Soldes par branche du régime général et du FSV

En milliards d'euros

	2008	2009	2010	2011	2012 (p)
Maladie	-4,4	-10,6	-11,6	-8,6	-6,8
Accidents du travail	0,2	-0,7	-0,7	-0,2	-0,1
Retraite	-5,6	-7,2	-8,9	-6,0	-5,8
Famille	-0,3	-1,8	-2,7	-2,6	-2,7
<b>Total régime général</b>	<b>-10,2</b>	<b>-20,3</b>	<b>-23,9</b>	<b>-17,4</b>	<b>-15,5</b>
FSV	0,8	-3,2	-4,1	-3,4	-4,4
Vieillesse y compris FSV	-4,8	-10,4	-13,0	-9,5	-10,3
<b>Régime général + FSV</b>	<b>-9,4</b>	<b>-23,5</b>	<b>-28,0</b>	<b>-20,9</b>	<b>-19,9</b>

Source : DSS/SD6/6A

La réduction du déficit du régime général en 2011 s'est partagée pour l'essentiel entre les branches maladie et retraite (pour environ 3 Md€ chacune) qui étaient les principales bénéficiaires des apports de recettes. La branche accidents du travail s'est rapprochée de l'équilibre. Le déficit de la branche famille est resté pratiquement stable, l'accélération de ses produits s'étant accompagnée d'une forte augmentation de ses transferts au FSV.

### ...qui se poursuivrait plus lentement en 2012

La réduction des déficits amorcée en 2011 se poursuivrait en 2012 mais serait beaucoup plus limitée. Elle serait rendue plus difficile par la dégradation de la conjoncture qui se traduit par un ralentissement de la masse salariale.

Avant prise en compte des mesures de la loi de finances rectificative, le déficit du régime général s'établirait à -15,5 Md€ en 2012, soit une diminution de 1,9 Md€ par rapport à 2011. L'amélioration serait moindre au niveau de l'ensemble régime général - FSV (1 Md€) dont le déficit atteindrait encore -19,9 Md€.

Malgré des apports de recettes encore très substantiels (+ 5,6 Md€ en additionnant les mesures nouvelles prises dans les derniers mois de 2011 dans la LFR de septembre 2011, et les LFI et LFSS pour 2012), l'augmentation des produits du régime général serait moindre en 2012 qu'en 2011 (3,8 % après 5,3 %) en raison du ralentissement de la masse salariale. Les charges augmenteraient de 3 %, un rythme légèrement supérieur à celui de 2011.

La diminution du déficit porterait presque uniquement sur la branche maladie, les soldes des autres branches étant pratiquement stables par rapport à 2011.

Le déficit d'ensemble (régime général + FSV) resterait très élevé, deux fois supérieur au palier de 9-10 Md€ de la période 2003-2008.

#### Les hypothèses économiques pour 2012

Les hypothèses qui servent de base aux prévisions présentées pour 2012 sont celles du projet de loi de finances rectificative présenté au conseil des ministres du 4 juillet.

La prévision de croissance du PIB pour 2012 est désormais de 0,3 %. Cette hypothèse a été régulièrement révisée à la baisse depuis la rentrée 2011 : de 1 ¾ % dans le PLFSS, elle avait été ramenée à 1 % en novembre, puis à 0,7 % en avril dans le programme de stabilité. Ces révisions successives traduisent la dégradation de la conjoncture dans la zone euro.

Les prévisions d'emploi et de masse salariale subissent ces révisions de la croissance économique avec un léger décalage. De 3,7 % dans le PLFSS, la progression de la masse salariale privée en valeur a été ramenée à 3 % dans la LFSS puis à 2,5 % dans le programme de stabilité. Elle est maintenue à 2,5 % dans ce rapport, la baisse induite par le ralentissement de l'activité étant compensée par l'incidence sur le salaire moyen de la hausse du SMIC de 2 % au 1<sup>er</sup> juillet (estimée à 0,15 %).

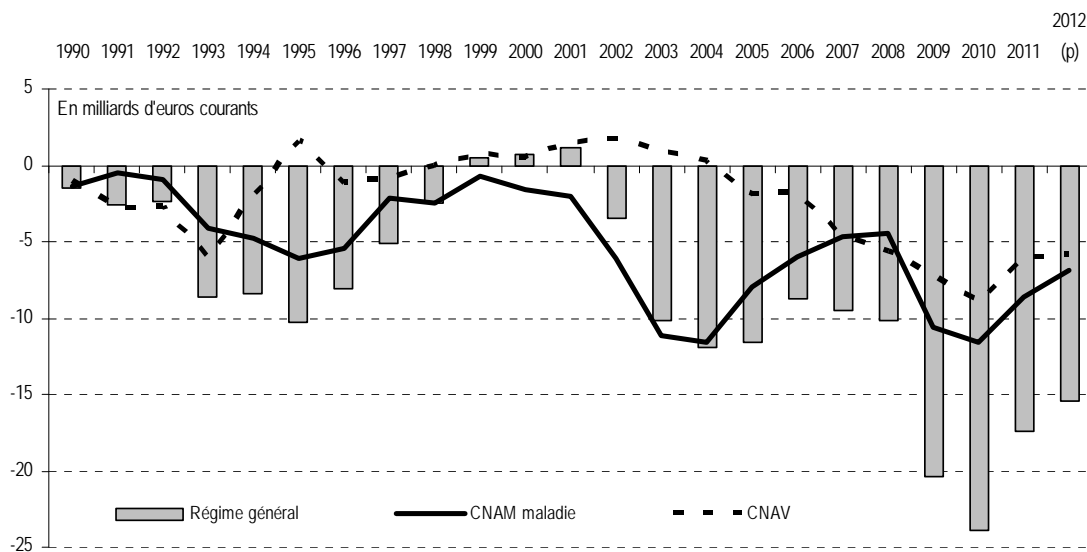
La hausse des prix (hors tabac) serait de 1,8% en moyenne annuelle en 2012 après 2,1 % en 2011.

#### Retour à des niveaux de trésorerie du régime général plus normaux grâce aux transferts de dettes à la CADES

Le découvert de trésorerie de l'ACOSS, qui avait atteint le niveau sans précédent de -49,5 Md€ fin 2010, a été ramené à -4,7 Md€ fin 2011 grâce aux très importantes reprises de dette réalisées en 2011 par la CADES pour un montant total de 65,3 Md€ (dont 55 Md€ au 1<sup>er</sup> semestre). Hors reprises de dette, la variation de trésorerie relative aux opérations de l'année aurait été de -20,5 Md€.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012, la reprise des dettes de la branche vieillesse du régime général et du FSV prévue par la loi de financement pour 2011 a donné lieu à de nouveaux versements de la CADES à l'ACOSS pour un montant de 6,6 Md€ (intégrant une régularisation négative au titre de 2011). Ces versements ont maintenu l'encours moyen de trésorerie de l'ACOSS à -4,4 Md€ sur le semestre.

### Soldes du régime général, de la CNAM maladie et de la CNAV



soldes en encaissements-décaissements jusqu'en 1998, en droits constatés à partir de 1999 - prévisions pour 2012

Source : DSS/SD6/6A

#### Les écarts aux prévisions associées à la loi de financement pour 2012

**Le résultat 2011** du régime général (-17,4 Md€) est amélioré de 600 M€ par rapport à la prévision associée en décembre 2011 à la loi de financement pour 2012, qui s'élevait à -18,0 Md€. Cette prévision était elle-même améliorée de 600 M€ par rapport à la CCSS de septembre 2011, notamment du fait de l'entrée en vigueur dans les derniers mois de 2011 de mesures décidées en loi de finances rectificative pour 2011 (hausse des prélèvements sociaux sur les revenus du capital et de la taxe sur les conventions d'assurance).

Les écarts par rapport à la LFSS 2012 portent sur les charges qui ont été inférieures de 800 M€ aux prévisions (dont 280 M€ pour les prestations versées). Du côté des produits, les recettes de CSG ont été supérieures de 580 M€ à la prévision mais les autres recettes fiscales inférieures de 220 M€ et les cotisations nettes de 400 M€.

La révision à la baisse du déficit concerne la branche maladie (930 M€), alors que le solde de la branche accidents du travail est dégradé de 260 M€.

**Pour 2012**, le déficit prévu en LFSS était de -13,8 Md€. La nouvelle prévision (-15,5 Md€ avant LFR de juillet 2012) est dégradée de 1,7 Md€. Les recettes sur revenus d'activité sont révisées à la baisse de 2,6 Md€ dont 1,5 Md€ sont liés au ralentissement de la masse salariale et 0,4 Md€ à l'impact net de la hausse du SMIC.

Cette réduction des recettes est en partie compensée par des révisions à la baisse sur les dépenses (0,7 Md€ au total).

#### Persistance d'un important déficit structurel du FSV

Le Fonds de solidarité vieillesse a vu ses recettes et ses dépenses considérablement augmenter en 2011 du fait de son rôle dans le financement de la réforme des retraites. L'ensemble des nouvelles recettes lui ont été affectées, mais en contrepartie le périmètre de ses prises en charge a été élargi. Avec l'embellie passagère la conjoncture en 2011, à laquelle ses dépenses et ses recettes sont très sensibles, le déficit du fonds s'est réduit de 600 M€, passant de -4,0 Md€ en 2010 à -3,4 Md€. Mais il s'aggraverait de nouveau en 2012, d'environ 1 Md€, en raison notamment de la forte augmentation de ses prises en charge de cotisations au titre du chômage.

## En 2012 une progression encore soutenue des recettes et une évolution modérée des dépenses du régime général

Après le coup d'arrêt de 2009, les recettes du régime général ont connu en 2010 une reprise modérée qui s'est nettement accélérée en 2011. En 2012 comme en 2011, le régime général bénéficie d'apports de recettes substantiels. Le ralentissement de 2012 s'explique principalement par celui de la masse salariale.

Les dépenses augmentent assez régulièrement depuis 2010 à un rythme proche de 3 % par an, nettement inférieur à la tendance des années 2004-2008 (4,5 % en moyenne).

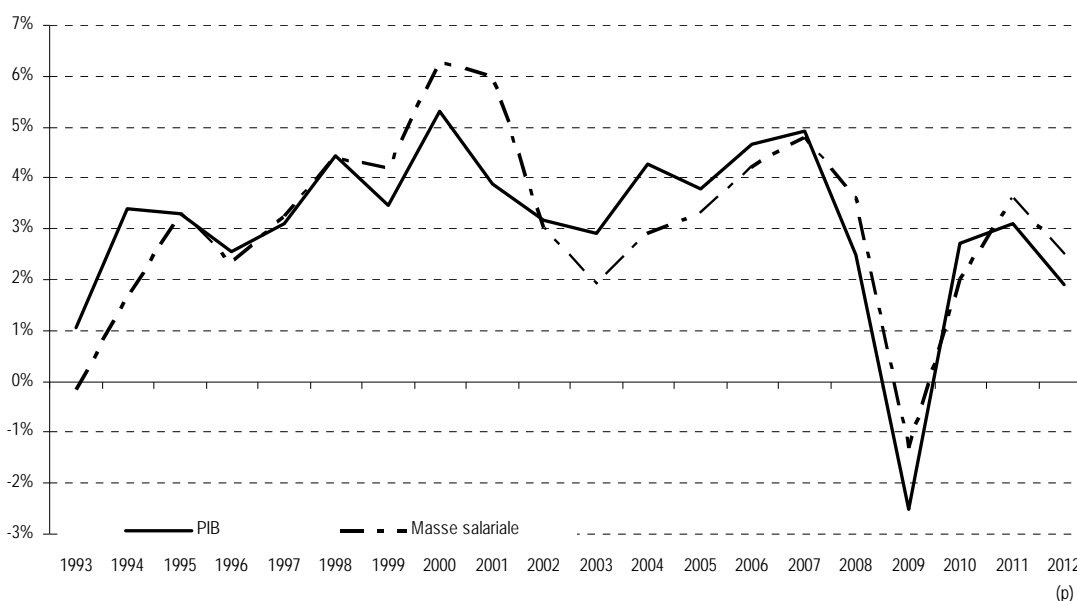
### Taux de variation des produits et charges nets du régime général\*

	2009*	2010	2011	2012 (p)
Produits	-0,3%	2,0%	5,3%	3,8%
Charges	3,2%	3,0%	2,8%	3,0%
<b>Ecart</b>	<b>-3,5%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>2,5%</b>	<b>0,8%</b>

Source : DSS/SD6/6A

\* Calculés sur les montants de produits et de charges nets et consolidés, à périmètre constant pour neutraliser la sortie des comptes de l'AAH, l'API et l'ASI en 2010.

### Taux de croissance annuel du PIB et de la masse salariale



Sources : Insee et Acoiss

### Un supplément de recettes de plus de 5 Md€ en 2012

En 2012, le régime général bénéficie à nouveau d'un important surcroît de recettes (estimé à 5,6 Md€ dans la LFSS pour 2012) découlant des textes financiers votés à la fin de 2011 (LFR, LFI, LFSS). Les mesures très diverses<sup>1</sup> figurant dans ces textes se traduisent surtout par une augmentation des prélèvements sur les revenus du capital et des impôts et taxes affectés au régime général, mais elles contribuent aussi à la croissance des cotisations (intégration des heures supplémentaires dans le calcul des exonérations) et de la CSG (réduction du taux d'abattement).

Les cotisations augmenteraient de 2,8 % en 2012, un peu plus vite que la masse salariale du secteur privé en raison d'une progression plus forte de la masse salariale sous plafond et de la hausse prévue de la cotisation vieillesse au 1<sup>er</sup> novembre. La CSG progresserait de 3,2 % comme en 2011. Le rendement des prélèvements sociaux sur les revenus du capital serait accru de 11%, reflétant pour l'essentiel la hausse de taux de 1,2 point intervenue au 1<sup>er</sup> octobre 2011. Les autres prélèvements sociaux affectés au régime général augmenteraient avec le rendement fortement accru du forfait social (+430 M€). Enfin, les impôts et taxes affectés au régime général (incluant les recettes de l'ancien « panier allégements généraux »), dont le montant a atteint 30 Md€ en 2011, progresseraient de 4,6 % en 2012.

### Les dépenses : une croissance plus modérée depuis 2009

L'augmentation des charges nettes du régime général, qui était de l'ordre de 4,5 % par an sur la période 2004-2008, s'est infléchie autour de 3,0 % depuis 2009. La croissance des prestations est légèrement plus élevée.

#### Evolution des prestations du régime général

	En millions d'euros		
	2010	2011	2012 (p)
maladie	2,9%	2,8%	3,0%
retraite	4,3%	4,6%	4,0%
famille	2,5%	1,5%	2,0%
<b>RG</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,2%</b>

Source : DSS/SD6/6A

### Prestations de retraite : net ralentissement en volume

Les prestations de retraite du régime général ont connu de très fortes augmentations au milieu de la dernière décennie (plus de 6 % par an en moyenne sur la période 2004-2008) avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du baby boom et la montée en charge du dispositif de retraite anticipée. Une inflexion s'est amorcée à partir de 2009 qui s'accroît en 2011 et 2012 sous l'effet du relèvement de l'âge légal de départ.

En 2012, l'augmentation des prestations de retraite serait moindre qu'en 2011 (4,0 % après 4,6 %) malgré une revalorisation des pensions un peu plus élevée (2,1 % en moyenne annuelle au lieu de 1,8 %). Ce ralentissement traduit une forte baisse du nombre de départs en retraite : celui-ci serait de 541 000 en 2012, après 607 000 en 2011 et 722 000 en 2010 soit une diminution d'un quart en deux ans. Le recul de l'âge légal de départ (4 mois pour la génération 1951, 9 mois pour la génération 1952) se ferait pleinement sentir en occasionnant le report de 220 000 départs (après 110 000 en 2011).

<sup>1</sup> Les principales de ces mesures sont : le passage de 12,3 % à 13,5 % du taux des prélèvements sur les revenus du capital (1,3 Md€), le passage à 7 % du taux réduit de taxe sur les conventions d'assurance pour les contrats solidaires et responsables (1 Md€), la réintégration des heures supplémentaires dans le calcul des exonérations générales (0,6 Md€), la hausse des prix du tabac (0,6 Md€), la modification des règles d'abattement sur les assiettes CSG et CRDS (0,4 Md€), la hausse de 2 points du forfait social (0,4 Md€).

Ainsi l'augmentation du nombre de retraités du régime général (12,9 millions en 2011), qui a expliqué l'essentiel de la croissance des dépenses de prestations au cours des dernières années, ralentirait nettement : elle serait limitée à 1,4 % en 2012 (hors retraite anticipée) après 2,9 % en 2011 et 3,3 % en moyenne sur la période 2008-2011.

Le nombre des bénéficiaires d'une retraite anticipée, qui avait fortement diminué depuis 2009, repartirait à la hausse en 2012 (88 500 départs prévus soit deux fois plus qu'en 2011). Le début d'application en fin d'année du décret du 2 juillet élargissant les possibilités de départ y contribuerait.

### **Prestations familiales : une évolution modérée avant majoration de l'allocation de rentrée scolaire**

Les prestations familiales ont augmenté de 1,6 % en 2011 pour une revalorisation de la BMAF de 1,5 %. Ce sont principalement les allocations pour la petite enfance (+2,7 % en 2011) qui ont contribué à cette croissance même si leur évolution est en ralentissement du fait de la fin de montée en charge de la PAJE.

En 2012, la progression des prestations légales nettes s'accélélerait légèrement (2 %) malgré les mesures de sous-indexation et de report au 1<sup>er</sup> avril de la revalorisation des prestations qui limitent l'augmentation de la BMAF à 0,75% en moyenne annuelle. Cette croissance est portée essentiellement par les allocations familiales dont la prestation moyenne a augmenté avec l'alignement à la hausse depuis juin 2011 de la majoration servie à 14 et 15 ans.

### **Dépenses d'assurance maladie : l'ONDAM devrait être à nouveau respecté en 2012**

**En 2011**, les dépenses d'assurance maladie du champ de l'ONDAM se sont élevées à 166,6 Md€ selon le constat issu des comptes des régimes. C'est 530 M€ de moins que l'objectif fixé par la loi de financement pour 2011 à 167,1 Md€. L'écart est imputable pour 340 M€ aux soins de ville et pour 240 M€ aux établissements de santé<sup>1</sup>. La croissance des dépenses a été de 2,9 % à périmètre constant.

Les dépenses de soins de ville du régime général ont augmenté de 2,9 % en 2011 comme en 2010. L'évolution modérée des dépenses des établissements de santé (2,3 %) traduit pour l'essentiel l'impact de la non déléation de crédits mis en réserve, pour un montant de 354 M€, qui a compensé une augmentation plus forte que prévu de l'activité hospitalière.

**Pour 2012**, la loi de financement de la sécurité sociale a fixé l'objectif national de dépenses d'assurance maladie à 171,1 Md€. Ce montant représentait une augmentation de 2,5 % par rapport aux dépenses de l'année 2011 telles qu'elles étaient estimées à la rentrée 2011.

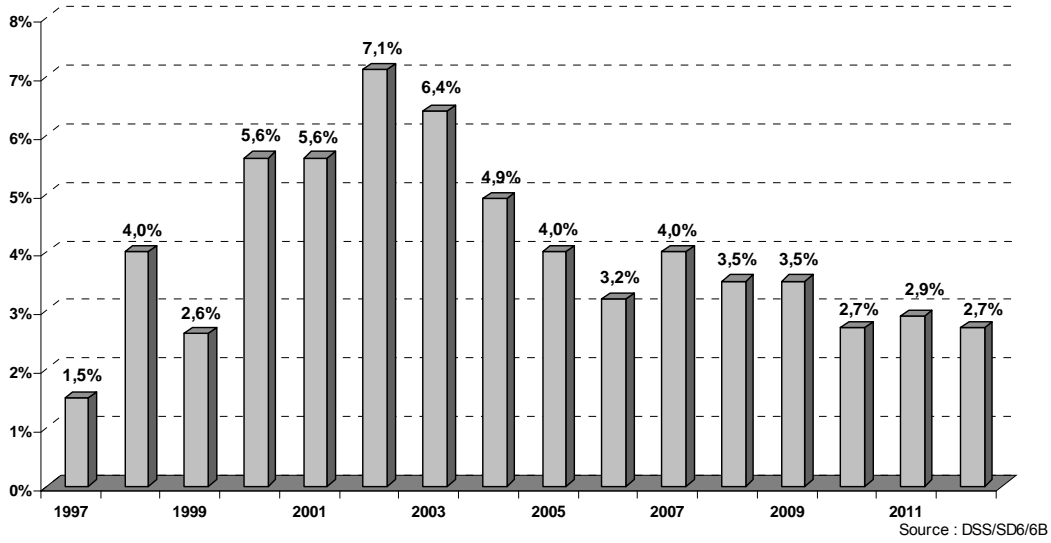
La moindre réalisation constatée sur les soins de ville en 2011 crée un effet de base favorable un peu supérieur à 300 M€. Mais il serait compensé par un surcroît de dépenses du même ordre de grandeur (rattachement à l'exercice 2012 des dépenses liées à la rémunération à la performance, retard dans la mise en œuvre de certaines économies). Pour les établissements de santé, le risque existe, comme les années précédentes, d'un dépassement des dépenses liées à la tarification à l'activité mais il pourrait être compensé à hauteur de 415 M€ par l'annulation de crédits mis en réserve en début d'année.

Dans son avis publié fin mai, le comité d'alerte estime que les tendances actuelles conduisent à un niveau de dépenses proche de l'objectif et que celui-ci peut être respecté.

---

<sup>1</sup> Un dépassement de 50 M€ a été constaté sur les « autres prises en charge »

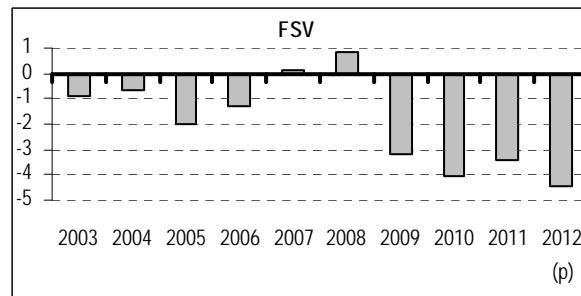
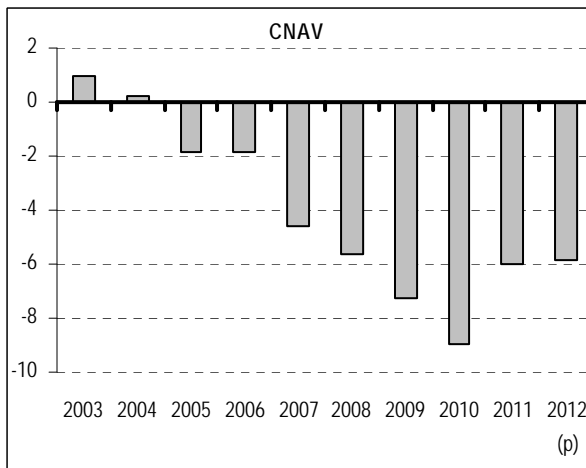
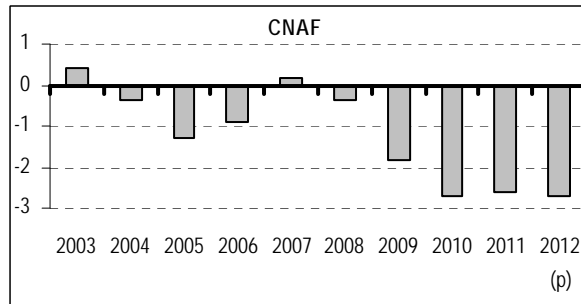
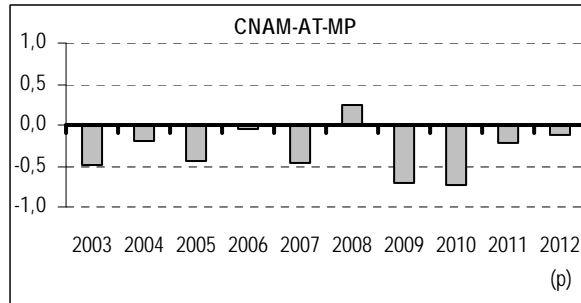
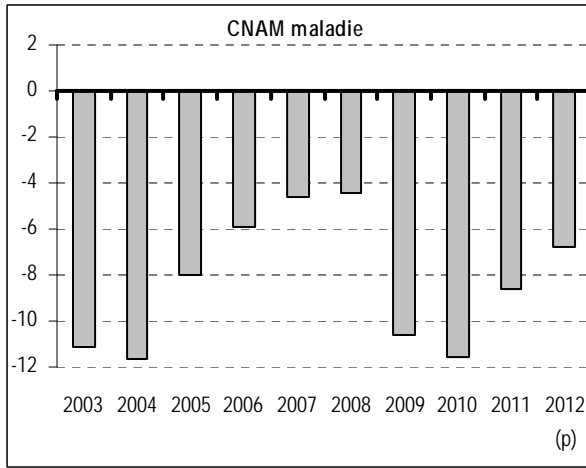
**Evolution des dépenses dans le champ de l'ONDAM**



**Les résultats des branches et du FSV**

En 2012, la réduction du déficit du régime général porterait intégralement sur la branche maladie, les soldes des trois autres branches étant quasiment stables.

**Evolution des soldes des branches  
(en milliards d'euros)**





## Principales hypothèses macroéconomiques

	2010	2011	2012 (p)
<b>Produit intérieur brut (PIB)</b>			
<b>PIB en volume</b>	1,7%	1,7%	0,3%
<b>PIB en valeur</b>	2,7%	3,1%	1,9%
<b>Masse salariale</b>			
<b>Secteur privé champ URSSAF</b>	2,0%	3,6%	2,5%
dont <i>Emploi</i>	-0,2%	1,0%	0,0%
<i>Salaire moyen</i>	2,2%	2,6%	2,5%
dont <i>masse salariale plafonnée</i>	1,3%	3,3%	2,7%
<b>Plafond de la sécurité sociale</b>			
<b>Montant annuel en euros</b>	34 620	35 352	36 372
<b>Variation en %</b>	0,9%	2,1%	2,9%
<b>Hausse des prix et taux de revalorisation</b>			
<b>Prix hors tabac</b>	1,5%	2,1%	1,8%
<b>Revalorisation de la BMAF (1)</b>	0,0%	1,5%	1,0%
<i>Effet en moyenne annuelle</i>	0,0%	1,5%	0,7%
<b>Revalorisation des pensions au 1er avril</b>	0,9%	2,1%	2,1%
<i>Effet en moyenne annuelle</i>	0,9%	1,8%	2,1%

(1) La revalorisation de la BMAF a été décalée en 2012 au 1<sup>er</sup> avril en lieu et place du 1<sup>er</sup> janvier

Source : INSEE / ACOSS / DSS

## Sensibilité des résultats du régime général aux variations de ses principaux déterminants (masse salariale privée, dépenses d'assurance maladie, inflation)

	CNAM maladie	CNAM AT-MP	CNAF	CNAV	Régime général
<i>En millions d'euros</i>					
<b>Masse salariale du secteur privé : impact d'une hausse de 1 % du taux de croissance</b>	890	100	300	650	1 940
<b>Dépenses maladie : impact d'une hausse de 1 % dans le champ de l'ONDAM</b>	1 250	30			1 280
<b>Inflation : impact d'une hausse de 1 % de la revalorisation des prestations retraite et famille</b>			270	840	1 110

Source : DSS/SD6/6A